

Flash Instance

CT



Eaux & Milieux Aquatiques



N° 1

07 JUILLET
2016

Elus CT

TITULAIRES :

Yannick POGNART

yannick.pognart@onema.fr

06 72 08 12 63

Rémy ARSENTO

remy.arsento@onema.fr

06 72 08 10 10

SUPPLEANTS :

Laurent NUNEZ

laurent.nunez@onema.fr

06 72 08 15 70

Julie LEFRANCOIS

julie.lefrancois@onema.fr

06 72 08 10 04

WEB

Site du SNE-FSU Onema :

<http://www.sne-fsu.org/sne/spip.php?rubrique51>

Adresse électronique :

sne.fsu@onema.fr

Engagement,
Ethique,
Cohérence

Comité Technique du 07 juillet 2016

Présents :

Représentants de l'administration :

P. MICHELET, S. GRAVELLIER, P. DUPONT, R. LALLEMENT, C. GRATTON, B. BISCAREL

Organisations syndicales :

SNAPE- Solidaires : P. VACHET et S. HONORE

CGT : V. VAUCLIN et O. LEDOUBLE en visioconférence

SNE-FSU : R. ARSENTO

Secrétariat adjoint assuré par la CGT.

Ordre du jour :

- 1 Prépositionnement des agents de l'ONEMA dans l'AFB
- 2 Projet de mutualisation des services territoriaux AFB/ONCFS
- 3 Projet de décret AFB

1. Prépositionnement

Un tableau récapitulatif de l'avancée du chantier est remis aux représentants des personnels. Au 01/07, dans le périmètre ONEMA, 59 fiches de prépositionnement ont été retournées. 35 acceptations, 22 acceptations avec souhaits et 2 refus. Ce tableau sert de socle à la discussion sur ce thème.

Très rapidement M. Michelet nous fait part de son incompréhension de la consigne intersyndicale qui consiste à refuser systématiquement le prépositionnement et à répondre le plus tard possible sur des bases de revendications statutaires qui selon lui, n'ont rien à voir avec l'exercice.

L'ensemble des représentants des personnels font valoir, chacun leur tour qu'au-delà de la revendication, bon nombre de fiches de prépositionnement sont aux mieux imprécises, au pire ne correspondent pas à la réalité des missions exercées. Les fiches pour les agents occupant des postes plutôt spécialisés et plutôt affectés dans les directions métiers ont été relativement ciselées, les fiches d'agents en DiR, le sont déjà beaucoup moins et celles pour les SD totalement à côté des réalités des missions exercées. Si l'on rajoute à cela, des maladroites dans les libellés des métiers, le décalage flagrant entre les niveaux de compétences exposés et les catégories de la fonction publique annoncées, le flou et le risque de perte de missions liés aux tricotage et détricotage des missions de l'AFB au gré des lectures et amendements scélérats entre les deux chambres parlementaires, on voit bien que le mot d'ordre intersyndical est fondé sur des bases solides.

Le DG, en mode didactique, explique que les fiches proposées ne sont pas des fiches de postes et qu'il est normal de les faire évoluer mais que ce n'est pas une raison pour les refuser. Les seules choses importantes à regarder sont la fonction, le positionnement hiérarchique et la localisation.

La direction essaye de nous faire signer à tout prix les fiches de prépositionnement en usant tantôt d'un discours apaisant, tantôt d'une posture hiérarchique. Les premiers retours, bien que difficilement quantifiables puisque nous ne savons pas combien de fiches vont être/ont été envoyées, sont négligeables (bien moins de 10%). Adhérez à la consigne intersyndicale, refusez votre prépositionnement !

2. Mutualisation

Le courrier cosigné des ministres S. ROYAL et B. POMPILI, envoyé aux DG de l'ONCFS et de l'ONEMA ainsi qu'au directeur de la préfiguration AFB le 16 juin dernier, nous est remis en séance. Le DG nous explique que le facteur déclenchant de ce courrier rédigé à la hâte est le risque couru pour les missions de police judiciaire au sein de l'AFB lors de la 3^e lecture à l'assemblée nationale du projet de loi biodiversité, qu'il ne faut donc pas y chercher de sens caché mais y voir simplement l'affirmation du gouvernement à conserver la police judiciaire au sein de l'AFB et de mettre en route sans retard le chantier de mutualisation.

Une réunion a d'ailleurs eu lieu le 30 juin entre P. MICHELET et JP. POLY sous l'égide de la DEB afin d'initier le processus. Il ressort de cette entrevue un partage de la liste des points d'attention pour mener à bien cette mission. Les directeurs généraux sont tombés d'accord sur le fait qu'il faudra un maillage des compétences des agents « ni apartheid, ni mélange total », par contre il faudra bien un chef de service mutualisé par entité et tout le monde ne sera pas chef (CQFD !)

Le SNE-FSU intervient alors en signifiant que si la direction de l'ONEMA communique peu ou pas (les premiers éléments d'informations pour l'ensemble des personnels viennent de nous être livrés à l'instant), ce n'est pas le cas de la direction générale de l'ONCFS, qu'on peut même soupçonner d'organiser les fuites !!! Après le courrier des ministres, c'est aujourd'hui un mail d'un DR à ses CSD qui fuit, et les propos qui y sont inscrits laissent croire que les deux DG sont sur la même longueur d'onde sur la totalité du processus, puis distillent des propos particulièrement anxiogènes pour les personnels de terrain sur la direction des futurs services et la prépondérance d'un établissement (ETS) sur l'autre. (Votre représentant fait lecture au comité technique du mail en question).

Le DG avoue qu'« il y a encore plein de cailloux dans la chaussure » parmi lesquels on peut citer :

- Les implantations immobilières
- L'alignement des régimes indemnitaires
- Le règlement intérieur, le temps de travail
- Les dépenses de fonctionnement
- Les véhicules
- Les modalités de désignation des chefs départementaux et des coordonnateurs régionaux
- ...

Il faut aujourd'hui partager les difficultés entre les deux établissements afin de les hiérarchiser pour pouvoir travailler sereinement. Sur le sujet particulier de la désignation des chefs (un des sujets du mail ONCFS qui circule dans tous les services, lu en séance), la mécanique de prépositionnement, telle que nous la vivons aujourd'hui pour la création de l'AFB serait favorisée par rapport au système « candidature-jury » que préconise JP. POLY puisque c'est le processus acté dans le chapitre XI du document cadre de garanties pour AFB.

Le SNE-FSU insiste sur le côté anxiogène des déclarations péremptoires et des bruits de couloirs induits par les fuites récurrentes émanant de la direction de l'ONCFS. Ces faits sont d'une part nuisibles au rapprochement et à l'acculturation entre les agents et surtout ont des conséquences désastreuses sur le moral des agents de l'ONEMA. Il faut que la direction de l'ONEMA communique aussi sur le sujet.

Le DG répond que l'organisation hiérarchique des ETS et l'activisme des DG sont différents, il ne se défusse pas mais ne souhaite pas entrer dans le même mode de communication. Ceci-dit, il convient de la nécessité de

communication commune aux deux ETS pour éviter les impairs. Les deux DG ont d'ailleurs prévu de réaliser des visites conjointes de SD.

M. Lallement nous annonce qu'un rapprochement est également initié entre DCIE ONEMA et DRE ONCFS, on ne mutualise pas que la police.

En conclusion, le DG rappelle que nous sommes très en amont du processus. La cible est une mise en œuvre effective pour l'été 2017 et peut être pas en une seule fois pour toutes les entités.

Sans offrir un blanc-seing à P. MICHELET, force est de constater que ses propos sont un peu plus mesurés et posés que les bruits et fuites émanant de la DG de l'ONCFS ! Aussi nous ne pouvons que conseiller à tout un chacun de ne prendre aucun bruit de couloir pour argent comptant, et ne tenir comme acquises que les seules informations descendant conjointement des 2 ETS et de la DEB ! Puisque nous devons tous monter dans le même bateau, autant apprendre à se connaître sans a priori, chacun avec nos forces et nos faiblesses et pas à travers des jeux d'influence des uns ou des autres qui dépassent largement les personnels concernés par la mutualisation.

3. Décret AFB

Le point a déjà été évoqué la veille lors du comité de suivi AFB au ministère. De plus, la compétence pour rendre avis sur ce décret est dévolue au comité technique ministériel et non au comité technique de l'ONEMA, nous procédons à une évocation des points de vigilance et demandes principales de modification exprimées par les OS.

Pour le SNE-FSU :

- La composition du conseil d'administration est trop verrouillée par l'Etat (mais c'est cadré par la loi) et ne fait pas assez de place à la société civile. Nous demandons d'augmenter le nombre de représentants des associations de protection de la nature ou d'éducation à l'environnement de 2 à au moins 4. Par ailleurs, nous proposons que les 5 personnalités qualifiées apparaissant dans le collège de l'Etat soient choisies sur proposition des comités nationaux (CNeau, CNbiodiv, CNmer et littoraux).
- Il est nécessaire que les administrateurs signent une charte de déontologie, en particulier puisque le CA devra se prononcer sur les conventions et l'attribution des marchés et les subventions et concours financiers.
- Les articles 16 à 19 traitent de la mutualisation des services territoriaux AFB/ONCFS et sont particulièrement mal écrits, trop ou trop peu bavards. Cela est dû au fait d'essayer d'écrire sur des éléments qui ne seront fixés que dans 6 mois à 1 an lors de l'avancée du chantier mutualisation. Afin de ne pas créer de problèmes insolubles dans l'avenir, le SNE-FSU demande de les remplacer par un seul article-chapeau qui renvoie à un décret ultérieur.